



Répondre au cri des banlieues ?

Bariza Khiari¹
Sénatrice de Paris

D'où vient le cri des banlieues ? Qu'exprime-t-il ? Plus d'un an après les émeutes de novembre 2005, beaucoup esquivent encore ces deux questions, pourtant fondamentales. Dans la campagne présidentielle qui se profile, bien peu évoquent le malaise de nos quartiers populaires, ou les thèmes de la diversité et de la lutte contre les discriminations. Ces thématiques essentielles ne seraient-elles pas porteuses politiquement ?

Lorsque ces sujets sont tout de même abordés, c'est presque toujours sous le prisme de l'insécurité, qui est systématiquement amalgamée à la thématique de l'immigration, comme si ces deux notions étaient forcément liées. Pour toute réponse aux graves problèmes économiques et sociaux des banlieues, certains proposent d'instaurer en France un dispositif dit de « *discrimination positive* » directement inspiré des pays anglo-saxons, de renforcer le rôle des communautés, ou depuis quelques temps d'introduire une variable ethno-raciale dans la statistique publique².

Pourtant, les émeutes de novembre 2005 auraient dû conduire toute la classe politique à une réflexion autrement plus approfondie et moins démagogique sur le sort de millions de jeunes qui se sentent *de facto* exclus de la société, et pour lesquels l'accès à l'éducation, à l'emploi, au logement ou aux loisirs sont trop souvent un véritable parcours du combattant. Bien sûr, nous devons condamner fermement la violence de ces émeutes. Mais nous devons aussi rejeter les fausses explications culturelles ou religieuses et nous interroger sérieusement sur les causes réelles de ce déchaînement désespéré.

Une fracture générationnelle ?

A bien des égards, on peut rapprocher les émeutes dans les banlieues de l'immense mobilisation des jeunes contre le CPE au printemps dernier. Bien sûr, ni les causes ni les manifestations de la colère n'étaient comparables. Pour autant, ces deux événements ont mis en lumière, de façons très différentes, la révolte de jeunes contre une société qu'ils jugeaient injuste. Tous deux exprimaient aussi le désespoir d'une jeunesse qui n'a plus foi dans un système bloqué, qui ne lui offre plus de réelle perspective d'avenir. Faisant le constat de cette révolte de la jeunesse, certains ont pu ainsi parler de révolte générationnelle, et comparer les manifestations anti-CPE à un nouveau mai 68.

S'il est intéressant, ce facteur générationnel reste marginal. En 1968, les revendications de la jeunesse étaient essentiellement d'ordre moral et culturel. Aujourd'hui, le désespoir exprimé par la jeunesse fait écho à celui de la société dans son ensemble. Cette inquiétude, c'est celle d'une société de plus en plus précarisée, socialement et économiquement, qui ne parvient plus à envisager sereinement l'avenir de ses enfants. Les jeunes sont aujourd'hui persuadés qu'ils vivront moins bien que leurs parents, et ces derniers ont parfaitement conscience des défaillances de l'ascenseur social.

On ne peut donc pas parler de conflit inter-générationnel, mais bien d'un désespoir partagé entre les générations. Si la révolte s'est exprimée dans la jeunesse, c'est que celle-ci se sent aujourd'hui particulièrement touchée.

Quelles interprétations et quelles réponses ?

Les émeutes dans les banlieues ont été le révélateur d'un malaise social plus profond, un symptôme du délaissement dans lequel les politiques ont tenu les populations les plus fragiles depuis des années. Ces émeutes ne sont pas les premières, mais par leur ampleur et leur durée, elles doivent nous conduire à nous interroger plus lucidement sur leurs causes, et à formuler des réponses politiques adaptées et ambitieuses, loin des « *mesurettes* » que les gouvernements proposent à chaque nouvelle crise.

Pour cela, nous devons évidemment prendre en compte l'impératif de représentation de la diversité de la société française et mettre l'accent sur la lutte contre toutes les discriminations. Mais, plus généralement, nous devons aussi réaffirmer l'importance de la question sociale et redonner toute sa force à l'idée d'égalité républicaine.

Les impasses de la démagogie sécuritaire

Un dangereux glissement sémantique.

Faire l'histoire des émeutes de novembre 2005 conduit inévitablement à faire l'histoire des dérapages et des outrances verbales de Nicolas Sarkozy. Encore une fois, la violence des émeutiers était injustifiable et inacceptable. Mais les propos tenus l'étaient également. Après avoir attisé la colère, ce dernier l'a

1. Sénatrice de Paris, Bariza Khiari est membre de la commission des affaires économiques et de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances.

2. Cf. *supra*, encadré sur les statistiques ethno raciales.

entretenu tout au long des événements. Cette attitude était irresponsable de la part d'un ministre d'Etat.

L'exploitation politique du thème de l'insécurité est récurrente, mais jamais elle n'était allée aussi loin. Des "sauvageons" de Jean-Pierre Chevènement, on est passé à des termes injurieux comme "racaille". En octobre 2005, certains voulaient "nettoyer les banlieues au Kärcher". Ce faisant, on stigmatisait volontairement des millions de personnes, leur signifiant que, bien que françaises pour la plupart, elles étaient indésirables sur le territoire de la République.

Déjà, lors de la campagne présidentielle de 2002, la droite avait donné le ton en exacerbant le sentiment d'insécurité des électeurs. Déjà, les populations étrangères ou issues de l'immigration étaient stigmatisées. Le gouvernement n'a cessé de le faire durant ces cinq dernières années, faisant sciemment l'amalgame immigration/insécurité. Les multiples lois sur le droit des étrangers ou sur la sécurité qu'a fait voté ce gouvernement dans la dernière législature ont toutes participé du même objectif : créer et alimenter un climat de peur et de suspicion dans la population française.

La dangereuse instrumentalisation des peurs d'une société précarisée.

Assurer la sécurité doit bien évidemment faire partie des priorités des politiques. Encore faut-il définir ce que l'on appelle sécurité, et qui est concerné.

Contrairement aux accusations récurrentes d'angélisme et de laxisme, il ne fait nul doute pour moi que la sécurité est un droit fondamental. Mais elle doit être un droit pour tous. Surtout, la sécurité n'est pas seulement celle des biens et des personnes. Elle doit aussi être économique et sociale. Prétendre faire régner la sécurité alors que les services publics sont démantelés, que le chômage de masse persiste et que la précarité se généralise est pure démagogie.

De plus, la sécurité ne peut en aucun cas être assurée par la seule répression, au mépris de nos principes fondamentaux. Si la répression a son utilité, elle doit aussi s'accompagner nécessairement d'actions de prévention et d'un travail social. Le gouvernement a contribué à saper ces deux volets essentiels.

Ces derniers mois, nous avons d'ailleurs assisté à une nouvelle surenchère verbale et législative contre les principes fondateurs du droit des étrangers ou du droit pénal des mineurs. Faisant pour la délinquance des mineurs ce qui avait déjà été fait pour l'immigration, on a politisé et médiatisé à outrance ce sujet. Bien évidemment, rien n'est dit de la misère sociale dans laquelle se trouvent la plupart de ces enfants. Ceux qui s'opposent à cette trahison des principes fondamentaux de protection de la jeunesse sont immanquablement taxés d'inconscience et de laxisme. Les juges pour enfants, qui appliquent la loi votée par le législateur, se voient eux aussi stigmatisés.

Au final, cette surenchère sécuritaire fait peser un véritable risque sur notre société. Les outrances verbales sont vécues comme autant d'offenses, de blessures par des populations déjà fragiles et précarisées. En exploitant le plus possible ce thème de l'insécurité et en alimentant les polémiques, il s'agit évidemment d'évacuer la question sociale et de faire oublier que ce gouvernement est en partie responsable de cette précarité.

L'Islam comme bouc émissaire

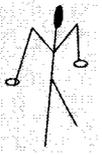
Cette instrumentalisation démagogique des peurs utilise naturellement la thématique de l'intégrisme religieux et les réflexes de défiance liés aux tensions internationales. L'Islam et les musulmans sont systématiquement et volontairement stigmatisés. Beaucoup n'hésitent plus à surfer sur les thèmes de l'islamisation rampante, de l'incompatibilité de l'Islam avec la République. Les amalgames Islam/archaïsme et musulman/islamiste sont monnaie courante. Ainsi, lors des émeutes de l'automne 2005, certains n'ont pas hésité à parler de manipulation par des radicaux religieux, voire à imputer cette crise à la polygamie, pour la présenter comme un soulèvement à caractère religieux.

Mais l'absence de réaction dans les banlieues après l'affaire des caricatures du Mahomet nous a démontré l'inverse. Pourtant, certains continuent à instrumentaliser la question religieuse, à imputer à l'Islam les troubles et le malaise des banlieues. Ceux-là méconnaissent à dessein les réalités de la très grande majorité des musulmans français. Pendant que certains en France tentaient d'« islamiser » la crise des banlieues, une importante étude américaine démontrait que les musulmans de France sont ceux qui en Europe accordent le plus d'importance à la citoyenneté par rapport à la religion. Cette étude rappelait également que la France est le pays d'Europe où les mariages mixtes sont les plus nombreux³.

Puisque certains posent avec insistance cette question de l'Islam, nous devons y répondre avec fermeté. Non, il n'y a pas plus, ni moins d'incompatibilité entre l'Islam et la République laïque qu'entre les autres religions et la République ! Il n'y a pas d'incompatibilité dès lors que la République installe un cadre rigoureux, dès lors qu'elle ne transige pas sur ses principes fondateurs. La loi sur les signes religieux à l'école, réel succès, en est le meilleur exemple. C'est lorsque le Pacte républicain est bafoué que la religion peut à nouveau s'infiltrer dans l'espace public.

Il n'y a pas d'islamisation de la France. En réalité, la crise de l'automne 2005 était éminemment sociale. La colère des jeunes n'était pas fondée sur des motifs religieux. C'est bien la mort sociale que subissent des milliers de foyers qui entraîne désespoirs et tensions. Ce sont bien les inégalités de revenus, de logement, d'emploi, voire de déclassement des

3. Cette étude est disponible sur le site www.pewglobal.org



territoires qui minent le pacte républicain. Cette détresse sociale fait de certains quartiers une poudrière prête à exploser à la première provocation, et celles-ci n'ont pas manqué.

Cet exemple de l'islam n'est pas seulement un cas particulier. Il est révélateur des tensions et des erreurs qu'entraîne cette importation dans le débat politique de la funeste théorie du « choc des civilisations », cette fascination de certains pour l'identitaire. Le discours identitaire nous est imposé au nom d'une soi-disant modernité. Loin d'être moderne, il est surtout symptomatique d'une vision simpliste du monde et de ses dynamiques, et d'une grande malhonnêteté intellectuelle. En effet, cette thématique élude - à dessein - une question essentielle : la question sociale. Décrire la société en termes de communautés permet à certains d'évacuer les vrais problèmes.

La diversité et l'acceptation de l'islam sont le test de crédibilité de notre République laïque, qui doit pouvoir concilier les termes du triptyque République, laïcité, diversité. Nous devons être capables de lutter, sans relâche, contre l'islam politique sans stigmatiser les musulmans, de donner à chacun les moyens d'exercer sa liberté religieuse sans transiger sur la laïcité. La ligne de conduite qui doit être la nôtre est aussi simple sur le plan théorique qu'elle est étroite dans la pratique : respecter la diversité sans jamais céder sur les valeurs républicaines et laïques qui sont les nôtres.

La difficile lutte pour l'égalité

Les échecs du combat antiraciste et les faux-semblants des politiques.

Les émeutes de 2005 nous ont brutalement rappelés à la réalité. Depuis 25 ans, des violences urbaines ont éclaté sporadiquement dans les banlieues, mais jamais elles n'avaient atteint une telle intensité. Ces émeutes nous ont aussi rappelé notre propre échec : celui de l'antiracisme militant des années 80, celui des tentatives des premières générations issues de l'immigration pour s'intégrer dans le champ politique. Elle nous ont justement ramenés à la faillite même de ce concept d'intégration, nous rappelant comment nous avons bien souvent été les dupes des politiques.

La Marche pour l'Égalité de 1983, a finalement débouché sur une impasse politique : le combat anti-raciste des années 1980 n'a fait ni reculer l'extrême droite, ni même amélioré concrètement la situation de plusieurs générations issues de l'immigration. Déjà à l'époque et au grand dam de ses participants, la mobilisation avait été rebaptisée « Marche des Beurs », ce qui revenait à donner une connotation ethnique à ce qui se voulait avant tout une démarche politique et citoyenne.

Le fameux « Touche pas à mon pote », que

j'ai moi-même abhorré, a permis aux pouvoirs publics de s'affranchir de leurs responsabilités, tout en évinçant la problématique de l'égalité réelle. L'antiracisme était devenu la bonne conscience de la gauche, et les responsables des différents mouvements entraient dans la vie politique. Mais, au final, aucun réel progrès n'est venu. Des millions de personnes tentaient toujours, en vain, non de s'intégrer, mais d'être reconnus en fonction de leurs seuls mérites et compétences. Les tentatives d'entrer en politique se sont traduites par des récupérations ou par des échecs. La plupart du temps, les politiques cantonnaient les personnes issues de l'immigration dans un rôle de figuration, ou de représentation des seuls immigrés, reproduisant ainsi sous une forme plus subtile les mécanismes du « *caïdat* » colonial. Sur ce sujet, la gauche française s'est longtemps trompée de combat, elle n'a pas su s'ouvrir à la diversité. Elle a mis beaucoup de temps à percevoir l'importance de ces enjeux pour la cohésion sociale.

Nous payons aujourd'hui ces échecs d'hier. Les émeutes que nous avons vécues en 2005 ont eu le même événement déclencheur que la Marche de 1983 : la mort injuste de jeunes issus de l'immigration. Mais en 2005 cet événement n'a pas provoqué de mobilisation d'ordre politique. Les jeunes refusent désormais d'y croire et n'entrevoient plus comme seul exutoire que la violence.

Du paradigme de l'intégration à celui d'égalité républicaine.

Nous devons assumer ces erreurs passées et donner un nouveau souffle au combat pour l'égalité. Pour cela, il nous faut abandonner le paradigme pernicieux de l'intégration, et lui préférer celui de l'égalité républicaine.

Il est choquant de parler aujourd'hui d'intégration à des jeunes français, nés dans notre pays et qui n'ont jamais vécu ailleurs. Ils n'ont pas à être intégrés à la communauté nationale puisqu'ils en font en partie. C'est à la communauté nationale qu'incombe le devoir de rappeler qu'ils sont des citoyens à part entière. Seraient-ils « moins égaux que les autres », pour devoir s'intégrer ? Renvoyer à la case « *Intégration* », un français né en France, ne peut que servir à camoufler les dénis d'égalité.

Il a fallu bien des années de combat pour dissiper cet écran de fumée de l'intégration et replacer le débat sur le terrain de l'égalité républicaine. Il a fallu bien des années pour convaincre que le mal à combattre est moins le racisme et les racistes que des pratiques sociales courantes qui, répétées et accumulées, aboutissent à l'exclusion du marché du travail, de l'accès au logement et aux loisirs, beaucoup de nos concitoyens, issus de l'immigration, ou de couleur. Il nous faut absolument faire exploser ce « *plafond de verre* » qui bloque trop souvent les carrières des français issus de l'immigration. Cet enjeu est vital pour notre société. Il est nécessaire à la survie de notre système politique, mais aussi à la vie de nos entreprises, pour lesquelles une plus grande diversité ne pourra qu'être fructueuse.

Ce n'est que très récemment que le thème de la lutte contre les discriminations s'est imposé. Depuis, il est devenu une sorte de figure incontournable du discours politique de droite comme de gauche. On observe une multiplication de colloques, débats, événements ayant pour objet de promouvoir la diversité, et de valoriser les expériences positives des minorités visibles. On assiste aussi à une prise en compte croissante de cette problématique par les partis politiques.

Cependant, au delà d'une prise de conscience incontestable, aucune véritable politique de l'égalité réelle n'a encore été mise en actes, et nous n'en sommes qu'à l'an I de la lutte contre les discriminations. Certains signes sont tout de même positifs. Les jeunes, y compris ceux qui sont victimes de discriminations, ont montré qu'ils étaient attachés à la citoyenneté. Après la crise des banlieues, le réflexe a été d'aller s'inscrire sur les listes électorales. Par ce geste de défi, ils ont rappelé la primauté de la citoyenneté sur toutes les appartenances dans lesquelles certains avaient tenté de les enfermer. Il faut trouver là des raisons d'être optimiste.

L'illusion du communautarisme.

Prétendant répondre à cet objectif de lutte contre les discriminations, beaucoup, à droite mais aussi à gauche, proposent l'instauration de politiques de discrimination positive, notamment dans le système éducatif, directement inspirés de celles menées dans les pays anglo-saxons.

Une telle communautarisation du système éducatif ou du marché de l'emploi constituerait une régression pour notre pays. Nous ne pourrions répondre au défi des discriminations en utilisant des référentiels communautaires, en important un modèle libéral-communautariste qui est étranger à notre histoire et à nos principes fondamentaux.

Exiger la diversité, ce n'est pas souhaiter la représentation de différentes « communautés d'appartenance », mais bien souhaiter une représentation de la réalité de la France. La promotion de la diversité ne pourra se faire que dans le strict respect de l'égalité républicaine. Jamais l'égalité réelle ne pourra être réalisée par des mécanismes de discrimination positive. Ces derniers ne feraient que fragmenter un peu plus notre société. Un traitement différentialiste des discriminations, adapté selon l'origine ethnique ou religieuse, ne permettrait pas de résorber la dissolution du lien social à laquelle nous assistons aujourd'hui, et contribuerait au contraire à l'aggraver.

Plus généralement, cette tendance à « *ethniser le social* », que manifeste notamment Nicolas Sarkozy, est un risque réel pour notre pacte républicain. Plus subtilement que d'autres, mais non moins dangereusement, son discours tend à substituer l'appartenance culturelle ou religieuse à la citoyenneté. En réalité, cette analyse passe sous silence les problèmes

sociaux, bien réels, qui minent notre pays. Jouer ainsi avec les mémoires, exacerber les identités, contribue un peu plus chaque jour à fragmenter notre société, à opposer les citoyens selon leurs appartenances diverses et met en péril, finalement, l'existence même du débat public.

On prétend nous imposer ce discours communautariste au nom d'une soit-disant modernité politique. Tout au contraire, le succès d'un tel discours ne ferait que nous enfermer dans des identités héritées. L'appartenance culturelle est une donnée essentielle, mais elle ne doit en aucun cas primer sur la citoyenneté. Quand on lui parlait de ses origines, Raymond Aron disait : « *Je suis français, citoyen français et je reste en fidélité avec la tradition qui m'a porté* ». Les appartenances multiples nous concernent tous, et nous sommes probablement nombreux à pouvoir faire nôtre cette phrase.

Reposer la question sociale

En avançant aujourd'hui des raisons religieuses ou culturelles à la crise des banlieues, on feint d'oublier que des populations entières ont été isolées depuis des dizaines d'années, que la ségrégation spatiale et sociale est une réalité dans notre pays. On oublie que les jeunes de banlieues subissent de plein fouet des discriminations de toutes sortes : dans leur accès à l'emploi, aux loisirs, au logement... Plutôt que de traiter sérieusement les problèmes sociaux réels qui se posent à notre pays, on a fait de l'Islam un enjeu sécuritaire.

Certains proposent aujourd'hui d'autoriser et de généraliser des statistiques ethno-raciales pour mieux comprendre et mieux traiter les problèmes des banlieues. D'autres chiffres sont pourtant bien plus éclairants : ceux de la réalité sociale de ces cités dites sensibles.

Ainsi, les données sociales et économiques disponibles pour la ville de Clichy-sous-Bois expliquent largement pourquoi, à la veille des émeutes de novembre 2005, cette commune était devenue une véritable poudrière prête à s'embraser. Comme l'indiquait fort justement un article paru dans *Libération*, « Chômage, démographie, logement... Tous les indicateurs révèlent les maux de la ville ».

« *La population est l'une des plus jeunes d'Ile-de-France, avec 47 % de moins de 25 ans, contre 32 % pour la région ; la population scolaire équivaut à celle d'une ville de 50 000 habitants alors que Clichy-sous-Bois n'en compte que 28 300 ; parmi les plus de 15 ans, 32,8 % n'ont aucun diplôme, contre une moyenne nationale de 20,7 % ; l'université la plus proche se trouve à 1h30 en transport en commun ; le taux de chômage est de 23,5 % ; 32% des 16-24 ans sont au chômage (contre 26,8 % au niveau national) ; la municipalité de Clichy-sous-Bois peut dépenser 617 euros par an et par habitant, quand la moyenne nationale est de 992 euros ; les recettes provenant de*



la taxe professionnelle sont réduites, faute d'entreprises ; le revenu annuel moyen par habitant est de 4 542 euros contre 10 216 euros dans les communes de plus de 10 000 habitants ; 10 % des actifs sont bénéficiaires du RMI et 75 % des collégiens sont issus de milieux défavorisés, contre 55 % en Seine-Saint-Denis... »⁴

Cette simple énumération de données statistiques brutes dresse au final une photographie assez fidèle de la ville, et met en lumière la ségrégation géographique, la précarité des populations, et les difficultés rencontrées par la mairie pour gérer la situation.

Ces chiffres sociaux expliquent mieux que toutes les statistiques ethniques les causes des émeutes de 2005. Ils pointent aussi les réponses politiques qui doivent être apportées pour répondre au cri des banlieues. Les gouvernements de droite ont mis la question sociale au rebut, préférant analyser la société au prisme du libéral-communautarisme. Aujourd'hui, il nous faut impérativement revenir à un traitement social de ces questions. Nous devons affronter la réalité : si les quartiers ont déjà explosé et si cela peut se reproduire à tout moment, c'est en raison de la grande pauvreté que l'on a laissé s'y développer.

Urbanisme aliénant, ghettoïsation, logements dégradés, chômage de masse, précarisation de l'emploi, discriminations répétées, délitement des liens sociaux et familiaux... tous les indicateurs semblent concourir à l'embrasement. Dès lors, comment s'étonner que la violence économique ait de telles répercussions et se transforme en émeutes, en violence autodestructrice ?

Face à ce problème, le politique doit reprendre sa place, et affronter les difficultés, sans chercher de dérivatif dans la démagogie sécuritaire. Le rôle des politiques est de répondre à cette question sociale qui a été posée avec tant de force lors des émeutes de 2005.

De nouveaux outils de l'égalité républicaine

Les discriminations et les inégalités, qu'elles soient sociales ou ethniques, sont un mal qui sape la cohésion sociale de notre pays, un ferment de fragmentation de la société. En réponse, l'idée d'égalité des chances reste trop souvent un mot, un slogan qu'on a vidé de son sens à force de le psalmodier. Pourtant, c'est bien à cet idéal que nous devons aujourd'hui redonner tout son sens, en apportant des réponses politiques fortes et ambitieuses.

Réussir l'égalité dans la formation :

La question de l'inclusion des jeunes issus de l'immigration dans la société française est essentielle. Nous ne pourrions y répondre qu'en repensant notre système éducatif à l'aune de la diversité. Nous ne pourrions prétendre respecter le pacte républicain tant que notre système

éducatif laissera au bord du chemin des pans entiers de la population scolaire.

Nous ne pourrions atteindre une réelle diversité qu'en mettant en œuvre des dispositifs à vocation universelle. Il ne s'agit pas de favoriser tel ou tel, uniquement dans un but d'affichage politique, mais bien d'assurer l'égalité de tous dans la formation. Nous devons être ambitieux, et ne pas seulement proposer à quelques uns des formations d'excellence, tout en laissant la majorité des élèves des quartiers dits sensibles être exclus de l'institution scolaire. Le traitement de la diversité à l'école ne doit donc pas être racial ou religieux, mais bien territorial et social. En effet, l'inégalité devant l'éducation tient en grande partie au niveau socioprofessionnel des parents. Dans cette perspective, le dispositif de recrutement d'élèves de ZEP mis en place par Sciences-po va dans le bon sens puisque, même si la portée du dispositif reste limitée, il contribue à combler une discrimination sociale et géographique évidente. Ce type d'expérience doit être généralisé, pour les classes préparatoires notamment. Ainsi, le système de recrutement devrait être revu, afin de garantir à cinq pour cent des meilleurs bacheliers de chaque lycée un accès réservé aux classes préparatoires et aux premières années des établissements sélectifs. Il est également nécessaire d'ouvrir des classes préparatoires dans les établissements classés en ZEP.

L'accès de tous aux métiers de l'enseignement est également essentiel pour diffuser les idées de méritocratie et d'égalité des chances. Héritiers de la « République des instituteurs », nous savons que les maîtres d'écoles ont joué dans l'histoire de France un rôle essentiel. Nous avons besoin de nouveaux hussards de la République porteurs d'exemplarité pour les jeunes des cités. La diversité dans le corps enseignant est donc une nécessité. Dans ce sens, la mise en place d'un pré-salaire dès le baccalauréat pour les étudiants qui s'engagent à entrer dans l'Education nationale et à y exercer durant un certain nombre d'années serait un pas essentiel pour favoriser l'ascension sociale et la diversité du corps enseignant.

L'ouverture de notre système éducatif à la diversité est vitale pour la société française. Mais elle ne pourra se réaliser en ne favorisant que le parcours de quelques élèves brillants, qui auraient sans doute pu réussir malgré les obstacles. Le principe de la carte scolaire ne doit pas être remis en cause, mais il faut convenir que la sectorisation telle qu'elle existe aujourd'hui n'évite pas la ghettoïsation. Elle doit donc être réformée en profondeur pour permettre à l'école de redevenir un lieu de mixité sociale. Nous devons être bien plus ambitieux, et exiger l'excellence pour les établissements scolaires des quartiers défavorisés. Ce n'est qu'à ce prix que nous pourrions lutter efficacement contre la reproduction sociale et redonner tout son sens à la méritocratie républicaine.

4. Cf. Jacky Durand, « Clichy, des chiffres pour le dire », *Libération*, 20 octobre 2006. Les chiffres qui suivent sont tirés du même article. Sources : Insee, recensement 1999, ministère de l'Éducation, ministère de l'Emploi, ville de Clichy-sous-Bois.

Réussir l'égalité dans l'emploi :

La création de la HALDE est certes une avancée dans la lutte contre les discriminations, même si ses pouvoirs de sanction restent bien trop limités. Cette autorité devrait voir son budget sensiblement renforcé et il est nécessaire de créer des comités locaux, afin de mieux lutter contre les discriminations sur tout le territoire. L'arsenal juridique existe. Ainsi, le droit pénal doit-il être appliqué strictement, et des pratiques telles que le *testing* doivent être encouragées. Prétendre lutter contre les discriminations indirectes dans l'accès à l'emploi au moyen de quotas ethniques est un leurre. Ces quotas ethno-raciaux pourraient aisément être contournés par les entreprises, notamment par le recrutement de membres des élites maghrébines ou africaines, comme c'est déjà le cas actuellement⁵. Certaines entreprises ont pris la mesure de l'enjeu en signant la charte de la diversité. Cette prise de conscience s'est aussi concrétisée avec la signature le 12 octobre 2006 de l'accord national interprofessionnel relatif à la diversité dans l'entreprise. Pour la première fois, les partenaires sociaux ont fait de la diversité et de la lutte contre les discriminations dans le recrutement, le déroulement de carrière ou la rémunération, des enjeux de premier ordre. Pour ne pas en rester à un effet de mode, les entreprises doivent à présent mettre en place des procédures pour déjouer les processus d'éviction des personnes issues de l'immigration et de couleur à des postes de responsabilité.

La lutte contre les discriminations dans l'emploi doit passer aussi par la création d'outils innovants, comme le CV anonyme, qui permet, au moins à l'étape du recrutement, de gommer les différences tant raciales que sociales, ne laissant la place qu'à des données objectives d'expérience et de formation. Notre tradition de méritocratie républicaine impose l'anonymat aux concours et examens écrits. Il faut aujourd'hui étendre ce principe au CV. Cet outil aurait une portée pédagogique évidente et permettrait de lutter contre le conformisme des recruteurs. Alors que cette mesure avait été adoptée par le Parlement, le gouvernement a annoncé récemment qu'il renonçait à l'imposer aux partenaires sociaux, ce qui conduit à s'interroger sur la réalité de la politique de lutte contre les discriminations. Dans ce domaine, l'Etat devra aussi donner l'exemple dans ses propres services et dans les entreprises publiques, en ouvrant aux étrangers les emplois dits « *fermés* », lorsque ceux-ci ne concernent pas ses missions régaliennes, et en donnant aux étrangers extracommunautaires les mêmes droits qu'aux ressortissants de l'Union Européenne. Les fondements de ces restrictions sont historiquement datés et connotés, économiquement obsolètes et, moralement condamnables. Surtout, les discriminations légales tendent à donner, par effet de système, une légitimité sociale aux discriminations illégales.

Mieux représenter la diversité :

La promotion de l'égalité réelle doit aussi passer par la valorisation de modèles positifs d'identification et par la prise en compte de la diversité dans le collège des élus. Les représentants du peuple doivent être le reflet de la société ; comme pour la parité, il s'agit là d'une exigence démocratique. Enfin, pour poser un regard différent et positif, les médias qui construisent les représentations de la société doivent favoriser la présence physique de la diversité et agir également sur les contenus des programmes.

Répondre à la question sociale :

Outre la promotion de ces nouveaux outils de l'égalité républicaine, la lutte contre les inégalités passe d'abord par une prise en compte réelle de la question sociale. Restaurer l'égalité des chances ne passe pas par des politiques qui exacerbent les communautarismes, mais bien par une revalorisation de l'universalisme républicain.

Le champ de l'action politique est ailleurs, et autrement plus vaste : promouvoir de nouveaux outils, enrayer le démantèlement de l'Etat social et des services publics, lutter contre la précarité salariale et contre cette « *vulnérabilité de masse* » dénoncée par Robert Castel, qui constitue le seul horizon d'un trop grand nombre de nos concitoyens.

Conclusion :

Un plaidoyer pour le modèle républicain.

Les violences qui ont gravement secoué les banlieues en novembre 2005 trouvent leur origine dans le désespoir de populations que la société a tenu à l'écart depuis plusieurs générations. Il ne faut pas chercher l'explication des émeutes dans un prétendu choc des civilisations ou dans des facteurs ethniques ou religieux. Les causes profondes de ces violences sont bien la désagrégation du lien social, les discriminations et les inégalités de toutes sortes dont sont victimes les classes populaires et particulièrement les jeunes issus de l'immigration.

Nous ne pourrions répondre au formidable défi politique qui s'est exprimé à cette occasion en cédant aux sirènes du tout sécuritaire et du communautarisme. Bien au contraire, c'est en réaffirmant de toutes nos forces les idées de justice sociale, d'égalité des droits entre les citoyens, d'égalité des chances dans l'enseignement et dans l'emploi que nous pourrions efficacement lutter contre les discriminations ET contre le communautarisme.

Beaucoup, à gauche comme à droite, laissent entendre que notre société se trouverait face à une alternative, et qu'elle doit choisir entre l'universalisme républicain et l'ouverture à la diversité, je tiens à affirmer mon refus de cette fausse alternative. Je ne pense pas que ces deux valeurs, universalité et diversité, soient inconciliables, bien au contraire. Notre modèle républicain, si nous l'appliquons strictement,

5. Cf. Patrick Weil, *La République et sa diversité*, Le Seuil, 2005, p. 90



est la meilleure garantie de la diversité, le meilleur rempart contre toutes les inégalités et toutes les discriminations. Réciproquement, la diversité doit s'inscrire naturellement dans les valeurs universalistes de notre République. Ainsi, loin d'être antagoniques, ces deux valeurs sont pour moi complémentaires ; elles se nourrissent l'une de l'autre.

Le communautarisme et la répression sécuritaire ne peuvent être une réponse aux défis qui se posent aujourd'hui à la République. Au contraire, les tentations communautaires et identitaires sont bien les conséquences de l'exclusion et des discriminations que subissent nombre de nos concitoyens. Pour lutter contre cette double désagrégation du lien social et du

lien citoyen, l'égalité et la diversité ne doivent plus seulement être des mots. Ces valeurs doivent impérativement être mises en actes. Il en va de la survie de notre société.

Les valeurs universalistes de la République ne sont donc pas la cause, mais bien la solution aux tensions actuelles. Comme l'écrit l'intellectuel libanais Georges Corm, *"Dans le monde ouvert et métissé que nous vivons, le maintien des valeurs républicaines est essentiel si nous voulons arrêter cette course infernale à la marchandisation des névroses identitaires, des déchets de cultures ethniques, qui enferment ceux-là mêmes que l'on prétend protéger et sauver dans la prison identitaire que leur forge l'essentialisme culturaliste"*⁶. ■

Statistiques ethnoraciales : Mesure de la diversité, ou ethnicisation de la question sociale ?⁷

Le débat sur l'introduction de variables ethniques dans la statistique publique française avait déjà suscité de vives polémiques entre chercheurs en 1998. La controverse portait alors sur l'évaluation des parcours d'intégration des immigrés. Pour certains chercheurs, les limites posées par la législation française à la collecte et à l'exploitation de données dites "sensibles" étaient un obstacle à la connaissance scientifique en matière d'intégration et de lutte contre les discriminations.

Ce débat resurgit aujourd'hui, et semble dépasser les seuls champs de la recherche et de la statistique publique, pour devenir un véritable enjeu politique. Alors que l'impératif de lutte contre les discriminations s'est progressivement imposé et est devenu une figure incontournable du discours politique, certains responsables, relayés par des chercheurs, réclament la légalisation des statistiques ethniques, au nom de la nécessaire évaluation des politiques publiques. Leurs arguments ont l'apparence du bon sens : pour évaluer les politiques de promotion de la diversité, il faudrait pouvoir "mesurer la diversité", c'est-à-dire quantifier progression des différentes "minorités" dans les entreprises, les administrations, les universités, le logement social, etc. Tel est leur raisonnement, que je considère pour le moins contestable.

Il est évident que d'autres enjeux, moins avouables se profilent derrière ce débat apparemment technique. Pour certains, les statistiques ethniques permettraient de se compter. Patrick Lozès, président du Conseil Représentatif des Associations Noires, n'en fait d'ailleurs pas mystère : si la statistique publique recensait les noirs de France, le rapport de force serait - du moins le croit-il - en leur faveur.

Pour Nicolas Sarkozy, et d'autres, il s'agit en réalité d'escamoter la question sociale, en faisant peser la responsabilité de la délinquance sur des variables ethniques. Il s'agit aussi, par tropisme anglo-saxon, d'instaurer une politique des quotas dans les écoles, administrations, et entreprises, et de façonner ainsi la société libérale-communautariste qu'ils appellent de leurs vœux.

Pourtant, certains tentent de dissimuler ces intérêts en invoquant le plus souvent un argument d'apparence plus neutre : l'appréhension des discriminations serait rendue impossible du fait le la "cécité statistique" imposée par une législation française trop restrictive sur les données dites "sensibles". Mais cette affirmation est, elle aussi, très discutable. En effet, les chercheurs disposent déjà de méthodes permettant soit d'étudier la mobilité sociale des migrants, soit de mesurer les « pénalités ethniques⁸ » en construisant des indicateurs complexes. Soulignons également qu'ils peuvent obtenir des autorisations de la CNIL pour intégrer des « données sensibles », si le sujet de l'étude est jugé pertinent. En réalité, la cécité statistique n'est qu'un faux prétexte pour faire admettre un bouleversement idéologique et social : l'introduction, dans le recensement d'un référentiel ethnique, voire religieux.

Cette révolution statistique brouillerait la représentation que la société se fait d'elle-même et ébranlerait à coup sûr les fondements de notre pacte républicain, qui consacre la primauté de la citoyenneté sur l'identité. Elle se heurterait en outre à de nombreux obstacles. Le premier est de taille : l'article premier de la Constitution dispose que "la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion". Dès lors, la légalisation de statistiques ethniques devrait passer par la révision de la loi de 1978 sur la collecte des données sensibles, mais surtout par une révision de notre texte fondateur.

Pour autant, le simple rappel et la pure incantation des principes républicains d'égalité et d'universalisme n'a jamais suffi. Toute la promesse républicaine tenait déjà dans cette belle formule de Gambetta : « la République, ce n'est pas de reconnaître des égaux, mais d'en faire ». Cette injonction est plus que jamais d'actualité tant il devient vital d'apporter des réponses à tous ceux qui, concrètement et quotidiennement, souffrent de discriminations. Face aux enjeux de la cohésion sociale et à la crise de croissance de notre modèle social, les politiques ont aujourd'hui une obligation de résultats.

6. Cf. Georges Corm, *Orient-Occident, La Fracture imaginaire*, La Découverte, 2002

7. Cet encadré reprend largement les termes d'un article de Bariza Khiari, intitulé "Contre l'ethnicisation de la question sociale", à paraître dans la revue *Regards sur l'actualité* de la Documentation française.

L'expression même de "*statistiques ethniques*" et les comptages sordides qu'elle induit suscitent une certaine horreur, si l'on songe par exemple à l'usage qui a pu être fait de telles données par le régime de Vichy. Mais l'Histoire ne doit pas devenir ici un argument d'autorité, et si la légalisation des statistiques ethniques permettait de répondre, ne serait-ce que partiellement, au problème des discriminations, je pourrais sans plus d'états d'âme surmonter cette très forte opposition. Or, en l'état actuel des études, des expériences étrangères, et des méthodologies proposées, rien n'est moins sûr.

Tout d'abord, un problème sémantique se pose. Que souhaite-t-on mesurer au juste ? Les discriminations, ou la diversité ? Comme le rappelait Louis Schweitzer, le Président de la HALDE lors de son audition publique par la CNIL le 18 janvier 2007, il faut établir une distinction claire entre ces deux objectifs. Pour lui, la mesure de la diversité au moyen de variables ethniques soulève un grave paradoxe : elle efface toute idée de métissage, au profit d'une logique binaire. L'exploitation de variables ethnoraciales conduirait donc *de facto* à la reconnaissance de fait d'identités héritées et invariantes, et donc à une segmentation inacceptable de la société. La mesure des discriminations relève, quant à elle, d'une autre logique, et les chercheurs disposent déjà d'indicateurs pour repérer et quantifier les ruptures d'égalité. Surtout, Louis Schweitzer estime que dans certains domaines comme le logement social ou la formation, il est difficile d'établir une distinction nette entre discriminations et inégalités sociales. Ainsi, l'introduction de variables ethniques dans la statistique publique conduirait très certainement à sous-estimer les facteurs sociaux d'explication des inégalités et à brouiller la compréhension de ces phénomènes.

Le second obstacle, et peut-être le plus puissant, est celui de la méthodologie employée pour parvenir à créer un référentiel pertinent et opératoire. Pour prendre pleinement la mesure de cette question, il convient d'envisager le problème de façon pratique. Tout d'abord, le critère « *couleur de peau* » pourrait-il être pertinent ? Pour certains, cette variable serait plus adéquate que la nationalité d'origine. Comme le répète Patrick Lozes avec raison, les noirs ne sont ni forcément étrangers, ni forcément issus de l'immigration. Mais si l'on suppose que la discrimination est proportionnelle à la visibilité de la différence, alors l'individu ayant un seul grand-parent noir a sans doute « *moins de chances* » de souffrir de discrimination qu'un individu issu de deux parents noirs. Faudra-t-il alors, pour quantifier précisément la discrimination subie, mesurer le taux de mélanine dans la peau⁹ ? Ou demandera-t-on à l'individu de se placer sur un nuancier allant de noir ébène à café au lait ? Certes, une telle option - évidemment absurde - mettrait sans doute fin à la « *cécité statistique* »... au profit d'un pointillisme assez peu opératoire.

Envisageons à présent un référentiel plus élaboré, à base « *ethno-raciale* ». La question serait alors : « *vous considérez-vous comme blanc, noir, caribéen, sémite, asiatique, issu du sous-continent indien,...* ? ». Ici encore le référentiel est bien fruste. On imagine la perplexité d'un Mauritanien ou d'un Soudanais ; on imagine aussi l'irritation d'un Turc ou d'un Iranien auquel seule la case

"*sémite*", ou éventuellement "*arabe*", serait proposée.

Ainsi, l'exemple du recensement britannique prêterait à sourire si l'affaire n'était pas si sérieuse. En 1991, le recensement introduisait neuf catégories dites « *ethnoraciales* ». Dix ans plus tard, les irlandais, soucieux de leur identité, réclamaient et obtenaient une sous-catégorie spécifique parmi les "*blancs*". Nul doute qu'au prochain recensement, les Gallois et les Ecossais ne seront pas en reste. De même, la catégorie du sous-continent indien souffre aujourd'hui d'une subdivision vécue comme une hiérarchisation des différentes communautés d'origine. Les différentes catégories de noirs, situées en bas de liste, réclament à présent une "*meilleure*" place dans la grille... Le recensement britannique semble donc être devenu un des lieux privilégiés de la concurrence communautaire.

Au delà de la complexité des catégories à construire, l'autre problème méthodologique réside dans le protocole d'observation. Par exemple, dans quelle catégorie un enfant issu d'un couple franco-marocain devrait-il figurer ? C'est toute la question de la perception de sa propre identité face au regard d'autrui. Il est impossible de définir de façon objective ce qu'est une identité. Faudra-t-il alors que le classement relève du jugement de l'agent recenseur, ou encore que ce dernier procède à une "*enquête de voisinage*" ?

La question du référentiel est insoluble, et soulève plus de problèmes qu'elle ne permettrait d'en résoudre. En effet, ces catégories, qu'elles soient fixées de façon arbitraire ou bien par auto-déclaration, sont éminemment subjectives et labiles. Un référentiel ethnique enfermerait à jamais les individus dans des identités en partie fantasmagiques et engendreraient nécessairement une communautarisation aussi fictive que corrosive pour notre société. De plus, inclure des variables ethniques dans le recensement reviendrait à oublier que l'identification communautaire, par soi-même ou par les autres, dépend largement de variables sociales.

L'effet principal de ce nouvel appareil statistique ne serait pas de contribuer à la lutte contre les inégalités, mais bien d'occulter, purement et simplement la question sociale, et de substituer une fausse explication raciale aux véritables causes des inégalités (taux de chômage, composition des familles, ségrégation spatiale, pénurie de services publics). On voit d'emblée l'instrumentalisation politico-médiatique possible de la variable ethnique, et les dérives politiques auxquelles elle peut aboutir. Déjà, des amalgames fallacieux tels que "*musulmans-intégristes-terroristes*" ou "*immigration-insécurité*" progressent dans les discours des uns et des autres.

A la demande compréhensible des chercheurs, l'élue que je suis ne peut donner raison à l'introduction de variables ethniques. Ce serait prendre le risque d'ethnicher la question sociale et de disqualifier à jamais notre modèle républicain. ■

9. René Padieu, « Comment construire des statistiques ethniques », Actes du colloque « Statistiques ethniques » du 19 octobre 2006, Centre d'Analyse Stratégique, Paris